

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
6e séance
tenue le
jeudi 17 octobre 1996
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

puis : M. Ramoul (Algérie)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/51/SR.6
1er août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 5.

1. M. PINO (Venezuela) se félicite de la tenue occasionnelle d'entretiens sur des questions qui présentent un intérêt primordial pour la Commission : celle-ci pourra ainsi donner à ses travaux un caractère plus dynamique, comme le prévoit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. Le développement se situant désormais au centre des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les commissions régionales et d'autres organes des Nations Unies pourront apporter une contribution substantielle aux travaux consacrés à l'agenda pour le développement. La mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale exigent l'établissement d'un système d'échanges commerciaux multilatéraux reposant sur des règles précises, équitables, transparentes et non discriminatoires, pour que les pays en développement puissent tirer parti de ce processus. À ce jour, l'écart entre pays développés et en développement a continué à s'élargir et il est donc indispensable de prévoir les dangers inhérents à la mondialisation et à la libéralisation si l'on veut prévenir leurs répercussions éventuelles et réduire cet écart.

2. Les institutions financières internationales doivent elles aussi modifier progressivement leur structure et leurs modalités de prise de décisions, afin de faciliter la participation des pays en développement à la conception et à l'application des règles qui régissent le financement international. L'importance que le Fonds monétaire international (FMI) attache à l'élément social du développement est très positive. Il faut absolument renforcer le dialogue et les relations entre le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), surtout en ce qui concerne les questions relatives aux politiques macro-économiques mondiales et aux politiques de développement, et éviter l'imposition de nouvelles conditions et restrictions.

3. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à s'efforcer d'alléger le fardeau écrasant que représentent la dette et le service de la dette pour les pays en développement. La délégation vénézuélienne accueille avec satisfaction les progrès réalisés en ce qui concerne les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Les analyses doivent être effectuées au cas par cas, en prêtant une attention particulière aux pays où la proportion de dettes multilatérales est élevée. L'octroi de contributions bilatérales à des conditions favorables par les pays développés revêt à cet égard une importance cruciale, tout comme l'instauration d'un climat économique international favorable, caractérisé par l'amélioration de l'accès aux marchés, la stabilisation des taux de change, une bonne gestion des taux d'intérêt internationaux, l'accroissement des flux de ressources et l'accès des pays en développement à la technologie.

4. La première conférence interministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Singapour en décembre 1996, offrira une occasion favorable d'analyser les résultats de l'application des dispositions convenues lors des négociations commerciales internationales d'Uruguay et d'engager un dialogue sur les questions en suspens. M. Pino souligne l'importance des rôles complémentaires joués par l'OMC et la CNUCED en facilitant l'intégration des pays en

développement dans le système d'échanges internationaux et se félicite de leur coopération étroite et croissante. Il importe également de maintenir un bon équilibre entre commerce et environnement; la délégation vénézuélienne rejette l'action entreprise par les pays développés pour exploiter les préoccupations écologiques comme prétexte pour imposer des pratiques commerciales restrictives. Les normes environnementales adoptées à la CNUCED et à l'OMC doivent se fonder sur les principes de la non-discrimination, de la transparence et de la prévisibilité.

5. La tenue prochaine du Sommet mondial de l'alimentation, auquel le Venezuela attache une grande importance, offrira pour la première fois l'occasion, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, de susciter l'engagement mondial requis pour éliminer la faim et la malnutrition et obtenir la sécurité alimentaire pour tous.

6. Enfin, comme des institutions et des pratiques démocratiques solides sont indispensables à une intégration harmonieuse des pays dans une économie mondiale libéralisée, la communauté internationale doit entreprendre une attaque coordonnée contre la corruption. La délégation vénézuélienne demande que soit adopté par consensus le projet de déclaration pertinent qu'examine actuellement le Conseil économique et social.

7. Mme BASHIR (Soudan) félicite le représentant des Pays-Bas d'avoir appelé l'attention sur les liens entre paix et développement et fait observer que la politique en vigueur consistant à priver d'aide au développement les États parties à un conflit a pour seul effet de prolonger la guerre et les souffrances et d'exacerber encore davantage les inégalités entre le développement des différentes régions d'un même pays. Le lien entre paix et développement est particulièrement évident au Soudan, où l'accélération du processus de paix a restauré la stabilité dans de vastes zones du pays.

8. Bien que les pays développés se soient engagés à maintes reprises à accroître leur aide au développement, celle-ci a continué à diminuer. En outre, les préalables bureaucratiques dont elle est assortie se sont multipliés. Environ 80 % des courants de capitaux étrangers n'ont profité qu'à 12 États. Il s'ensuit que les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, demeurent marginalisés.

9. La sécurité alimentaire et la lutte contre la faim sont des préoccupations majeures de l'Afrique et du monde entier. Le Soudan attend donc avec intérêt le prochain Sommet mondial de l'alimentation ainsi que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en 1997 pour procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.

10. L'année 1996 a bien été proclamée Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, mais jusqu'à présent les pays développés n'ont pas fait grand-chose pour appliquer les décisions adoptées. Sans attendre une aide, le Soudan a pris des mesures en vue d'éliminer la pauvreté, en ciblant son action sur les travailleurs et leurs niveaux de revenu, avec notamment la création de fonds de protection sociale. Des projets de développement consacrés à la lutte contre la pauvreté tiennent également compte de la nécessité de préserver l'environnement et de réaliser un développement équilibré.

11. Si, à l'instar d'autres pays en développement, le Soudan a procédé à des améliorations structurelles destinées à favoriser la liberté du commerce, cela n'a pas incité les pays développés à en faire autant; au contraire, ces derniers ont pris de nouvelles mesures protectionnistes, ce qui a entraîné pour les pays en développement – particulièrement les moins avancés – la perte d'une grande partie de leurs recettes d'exportation. Leur situation ne s'améliorera que lorsque les pays donateurs s'acquitteront des engagements qu'ils ont pris lors des négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral, offriront une assistance technique, appuieront la décision en faveur des pays les moins avancés adoptée à Marrakech et supprimeront les conditions préalables environnementales imposées aux exportations de ces pays. La délégation soudanaise espère que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit avoir lieu prochainement à Singapour, marquera un progrès vers la réalisation de ces objectifs.

12. La crise de la dette étrangère paralyse depuis longtemps de nombreux pays, parce qu'elle est traitée de manière inadéquate ou sélective. La délégation soudanaise accueille avec satisfaction l'initiative prise par la Banque mondiale en vue d'alléger la charge de la dette pour les pays les plus pauvres et espère que cette initiative s'avérera plus efficace que celles qui l'ont précédée.

13. Le Soudan a appuyé la résolution 50/227 de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Sa délégation tient à souligner la nécessité de renforcer le mécanisme des Nations Unies pour l'octroi d'une aide au développement et d'une assistance technique aux pays en développement et à demander à nouveau qu'une priorité plus élevée soit accordée aux organisations régionales et sous-régionales.

14. Le Soudan sait gré aux organismes des Nations Unies de l'appui qu'ils lui ont accordé et souhaite continuer à collaborer avec eux. Il importe de tenir compte des priorités arrêtées par les pays pour lesquels l'application de programmes de réforme économique va souvent de pair avec leurs efforts pour instaurer la paix.

15. Pour M. SYCHOU (Biélorus), la majorité des problèmes auxquels se trouve confronté le monde – pauvreté, analphabétisme, conflits armés et propagation des maladies – sont liés aux disparités économiques entre États et à la détérioration de l'environnement. Ces 10 dernières années, le nombre des pays les moins avancés s'est accru pour passer de 36 à 48, alors que le volume total de l'assistance économique dont ils bénéficient a fortement diminué.

16. Les pays dont les économies sont en transition, y compris le Biélorus, demeurent dans une situation économique difficile, bien qu'un certain – encore que très faible – degré de stabilisation soit enregistré. La transition du Biélorus est compliquée par les dépenses qui lui incombent pour s'acquitter de ses engagements en matière de désarmement et se relever de la catastrophe de Tchernobyl. Il faut que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures spéciales pour accélérer la transition vers une économie de marché et promouvoir l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans le système du commerce mondial. Une conférence internationale sur le développement durable des pays aux économies en transition doit se tenir à Minsk en mai 1997. Ses

résultats devraient apporter une contribution précieuse à l'examen quinquennal de l'application d'Action 21 lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

17. La restructuration des activités du Conseil économique et social conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale doit se situer au coeur de la poursuite des réformes dans ce secteur. Le rôle du Conseil dans la coordination de l'exécution des programmes d'action adoptés dans le cadre de la récente série de conférences mondiales doit être renforcé et il lui faut s'efforcer plus activement de trouver des sources nouvelles et non traditionnelles de financement.

18. Un des facteurs essentiels du développement de l'économie mondiale est la situation du commerce international. La pleine participation à l'OMC des pays d'Europe centrale et orientale aux économies en transition est de nature à faciliter considérablement cette transition, mais il faudra que les pays industrialisés fassent preuve de plus de souplesse. Le Bélarus accueille avec satisfaction l'accord de partenariat et de coopération conclu avec l'Union européenne, qu'il a hâte de voir entrer en vigueur.

19. M. SZYMANSKI (Pologne) déclare que le développement durable est conditionné par la paix et la sécurité aux niveaux tant national qu'international. La sécurité et la stabilité politiques sont de plus en plus fonction de facteurs comme la lutte contre la pauvreté, le progrès social et la protection de l'environnement et l'on s'accorde à reconnaître que la sécurité et la démocratie – y compris le respect des droits de l'homme – sont interdépendantes.

20. L'agenda pour le développement doit présenter une approche globale du développement économique et social, de la protection de l'environnement et de l'amélioration des niveaux de vie. Il lui faut tenir compte des grands objectifs de la communauté internationale et des différents pays, ainsi que des moyens dont ils disposent à une époque de mondialisation, de libéralisation et d'interdépendance croissantes. Si l'on note certains progrès dans les négociations entreprises dans ce domaine, il est nécessaire d'agir plus énergiquement afin d'asseoir sur une fondation solide la coopération internationale pour le développement dans les années à venir.

21. L'expérience acquise par la Pologne et d'autres pays, qui ont entrepris des réformes économiques de base parallèlement à des réformes de système, confirme que pour réaliser une croissance durable, il est indispensable d'offrir aux particuliers la possibilité de devenir des agents de changement et de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que d'encourager l'esprit d'entreprise. Il convient également de prêter attention aux aspects sociaux du développement, afin que les avantages de la croissance puissent être partagés par tous et que la pauvreté soit maintenue à un niveau minimal. La transformation de l'économie mondiale s'accompagne de nouveaux défis et incertitudes, ce qui souligne la nécessité d'établir une coopération aux niveaux international, régional et local tout en respectant la diversité des cultures, idées, valeurs, aspirations et expériences de tous les pays.

22. Les pays développés sont habituellement censés jouer un rôle spécial dans la croissance économique mondiale. Mais d'autres pays, y compris les pays

récemment industrialisés, progressent à grands pas et assumeront un rôle croissant dans l'aide au développement d'autres pays. Les pays en développement où les besoins sont les plus grands, en particulier les pays les moins avancés, doivent bénéficier d'une attention particulière.

23. La Pologne participe activement aux négociations multilatérales et bilatérales qui ont pour objet de parvenir à une plus large ouverture et à la libre circulation des produits de base, services, capitaux, technologies, ressources humaines, idées et modèles culturels. Elle a fait de grands progrès en vue de s'adapter aux conditions requises pour faire partie de l'Union européenne et a récemment été admise à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

24. Il n'existe pas de politique unique susceptible de guider les pays dans la transformation et la modernisation de leurs économies, mais l'expérience de la Pologne peut constituer un exemple utile pour les pays en développement qui ont entrepris de rendre leurs économies plus efficaces et se trouvent confrontés à des problèmes analogues. L'Organisation des Nations Unies doit encourager la solidarité internationale en faveur du développement, renforcer les liens économiques entre pays et promouvoir les investissements internationaux dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, grâce à l'accroissement des courants d'aide publique au développement (APD), à l'intensification des échanges commerciaux et aux activités des sociétés transnationales et des alliances internationales de sociétés. Toute cette assistance doit appuyer les efforts déployés à l'échelon national.

25. M. Szymanski souligne, pour conclure, qu'il importe de continuer à améliorer la coopération entre les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce.

26. M. AYEWAH (Nigéria) déclare que si l'accroissement de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie mondiale a eu pour effet d'intégrer plus étroitement les marchés mondiaux de biens et de services, les politiques adoptées pour parvenir à ce résultat ont creusé le fossé entre pays développés et en développement et ont en réalité fait pencher la balance de l'environnement économique international au désavantage des pays en développement, d'Afrique en particulier. S'il incombe au premier chef aux pays en développement de trouver des solutions à leurs difficultés économiques, leurs efforts de développement doivent se fonder sur une véritable interdépendance et coopération mutuelle avec les économies développées, dans le cadre d'un partenariat mondial et non des anciens rapports de donateur à bénéficiaire.

27. La formulation d'un agenda des Nations Unies pour le développement revêt une importance capitale pour la mise en pratique des engagements et des politiques dont est convenue la communauté internationale lors de l'adoption par l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session extraordinaire, de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement. Il faut concevoir le développement comme un tout et de manière concrète et poursuivre les travaux consacrés à l'agenda pour le développement en reconnaissant sincèrement la valeur et avec la volonté politique de promouvoir la coopération économique internationale. L'Organisation des

Nations Unies doit assumer le rôle central en suscitant un dialogue intensif et soutenu entre pays développés et en développement, dans un partenariat qui les renforce et leur profite mutuellement et sur la base de l'intérêt mutuel et du partage des responsabilités.

28. La délégation nigériane se félicite des récentes initiatives – y compris celles des institutions de Bretton Woods et du Groupe des Sept – visant à trouver des solutions pratiques au problème de la dette extérieure des pays en développement, en particulier des pays africains. Si un effort résolu n'est pas fait dans ce sens, avec notamment la tenue d'une conférence internationale sur ce sujet, les perspectives de croissance économique et de développement de nombreux pays demeureront médiocres. Au nombre des autres questions à examiner, il faut citer les problèmes rencontrés par les pays en développement, d'Afrique particulièrement, en ce qui concerne l'accès aux marchés, aux capitaux et aux techniques, les mécanismes institutionnels défavorables et les faibles moyens dont ils disposent pour s'intégrer valablement dans l'économie mondiale.

29. La délégation nigériane attend avec intérêt la session extraordinaire que tiendra l'Assemblée générale pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 et autres accords connexes. Les engagements, recommandations et mesures convenus lors des récentes grandes conférences internationales doivent être appliqués dans un esprit de responsabilité et de coopération mutuelles et dans le cadre d'un nouveau partenariat mondial qui aborde les aspects sociaux et économiques critiques du développement. Elle espère que la Commission adoptera des décisions propres à encourager cet esprit de partenariat et de responsabilité partagée.

30. M. DEL ROSARIO (République dominicaine) dit que depuis deux mois qu'il est entré en fonctions, le nouveau gouvernement de son pays a pris des mesures pour favoriser les investissements intérieurs et étrangers. Il accorde une importance particulière à la transparence dans la gestion des finances publiques et à la lutte contre la corruption. Sa délégation appuie sans réserve l'initiative des États-Unis d'Amérique portant sur l'adoption d'une déclaration contre la corruption qui exhorterait les États Membres à criminaliser les pratiques illicites dans les affaires internationales.

31. La délégation dominicaine appuie aussi les mesures propres à rendre les travaux de la Commission plus efficaces et mieux ciblés, tant pour accroître sa productivité que pour faire la meilleure utilisation possible des ressources disponibles.

32. M. GORITA (Roumanie) déclare que le partenariat, qui constitue le facteur essentiel du succès de la mondialisation de l'économie mondiale, ne signifie pas seulement un partenariat entre pays développés et en développement; il devrait englober tous les acteurs potentiels en jeu; organisations intergouvernementales, fonds et programmes des Nations Unies, institutions financières internationales, représentants des employeurs et société civile. Les efforts des pays eux-mêmes et la mise en oeuvre de politiques macro-économiques rationnelles demeurent la clef de voûte du partenariat.

33. La série de grandes conférences internationales organisées depuis 1990 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ont largement sensibilisé

l'opinion publique à l'existence de problèmes mondiaux et au fait que leur solution exige des efforts concertés des États et de tous les habitants de la planète. Les conférences ont proclamé le nouveau mandat de l'Organisation au XXI^e siècle : il consiste à coordonner les efforts déployés pour résoudre les problèmes mondiaux et prévenir ainsi les risques que comportent le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la destruction de la biodiversité de la Terre, le surpeuplement, la pauvreté, l'exclusion sociale, les drogues et le sida, qui tous font peser des menaces sur la sécurité de l'individu. Suite aux récentes grandes conférences internationales, il conviendrait de reconnaître ce mandat et d'encourager l'adaptation de la structure de l'Organisation des Nations Unies à l'exercice de ses nouvelles responsabilités. La délégation roumaine espère que les résolutions adoptées par la Commission confirmeront cette conception du mandat de l'Organisation. La tâche à accomplir exige volonté politique, connaissances, patience, courage et inspiration, tous indispensables à l'action à long terme requise.

34. M. MONTOYA (Colombie) fait observer qu'alors que le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement est sérieusement mis en question, la Commission se voit pressée de prouver qu'elle est bien l'instance principale de l'Organisation pour l'examen des questions concernant l'économie et le développement. Elle doit intensifier ses efforts et mettre particulièrement l'accent sur les questions macro-économiques afin de permettre à l'ONU de jouer à nouveau le rôle central qui lui revient dans le développement et de s'acquitter du mandat que lui assigne la Charte.

35. La communauté internationale a tenu une série de conférences pour examiner des questions aussi importantes que les droits de l'homme, les enfants, les femmes, le développement social et l'environnement : on est donc en droit de se demander si elle est prête à consacrer autant d'attention et de volonté politique à des questions comme l'environnement économique extérieur, le transfert de ressources financières en faveur du développement et le transfert des techniques, qui ont toutes une importance capitale pour le développement des pays en développement.

36. M. Montoya évoque succinctement la question de la croissance économique et certaines des raisons de la lenteur persistante de la croissance économique mondiale et ajoute qu'il est de plus en plus communément admis que les courants de capitaux privés ne représentent pas à long terme une solution viable. Il s'est avéré impossible de maintenir une croissance et un développement qui se fondent excessivement sur eux.

37. Le risque de se trouver marginalisés est une préoccupation constante des pays en développement et la rapidité de la mondialisation les a rendus plus vulnérables aux forces extérieures. Loin d'accroître le bien-être dans le monde, la mondialisation a eu l'effet opposé. Près d'un tiers de la population mondiale dispose pour vivre de moins d'un dollar par jour – 70 % de moins de deux dollars. Il est nécessaire d'élaborer une stratégie susceptible de contrebalancer un processus de mondialisation dominé par une poignée de pays et de sociétés, qui aboutit à intensifier les disparités économiques, à nuire à l'environnement et à accroître la pauvreté. Il est paradoxal qu'alors que les institutions monétaires internationales ont mobilisé des capitaux d'un montant sans précédent pour résoudre des crises économiques provoquées par des

opérations spéculatives, des restrictions de plus en plus nombreuses soient imposées aux courants de l'aide publique au développement qui était censée lutter contre la pauvreté. Croire que la liberté du marché est une panacée pour tous les problèmes économiques et sociaux n'est pas une simple erreur mais une tentative de se dérober aux engagements internationaux en faveur du développement. Il revient à l'Organisation des Nations Unies et aux autres institutions internationales d'inverser la situation.

38. M. WISNUMURTI (Indonésie) dit que si les progrès réalisés sur le plan économique par les pays en développement sont encourageants, ces pays demeurent en grande majorité prisonniers d'un cycle de pauvreté et de faible croissance. Sa délégation s'inquiète de constater que les énormes disparités entre une affluence démesurée et la pauvreté absolue sont accueillies avec indifférence. Pour assurer une croissance et un développement durables à l'ère de la mondialisation et de la libéralisation, la communauté internationale doit veiller à ce que l'environnement économique ait un caractère plus stable, prévisible et équitable. L'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer dans le renouvellement, entre pays développés et en développement, d'un partenariat fondé sur l'intérêt mutuel et le partage des avantages et des responsabilités.

39. La réforme de l'Organisation des Nations Unies est devenue indispensable et doit aussi servir à renforcer la coopération économique internationale pour le développement. Aucune réforme n'aura toutefois de valeur si la crise financière qui menace la survie même de l'Organisation n'est pas inversée. Une solution viable est possible, mais seulement si tous les États Membres s'acquittent de leur obligation de payer leur quote-part intégralement, en temps voulu et sans conditions.

40. Il est absolument nécessaire d'achever l'agenda pour le développement, qui constituera un programme global d'action pour la promotion du développement économique et social. Ses principaux objectifs – renforcement de la coopération internationale pour le développement, accroissement de l'efficacité et de la productivité du système des Nations Unies et promotion d'une conception intégrée du développement – ont une importance capitale pour le maintien de la paix et de la prospérité. La délégation indonésienne regrette que l'agenda n'ait pas été définitivement arrêté à la cinquantième session et espère que cela sera possible à la session en cours.

41. Passant aux questions sectorielles, elle accueille avec satisfaction l'important travail réalisé par l'OMC dans l'application des accords issus des négociations d'Uruguay, mais estime que l'OMC devrait se concentrer sur des problèmes commerciaux précis. En ce qui concerne les flux financiers – malgré la libéralisation des investissements et l'essor des marchés de capitaux internationaux – seule une poignée de pays en ont tiré profit. Parallèlement, l'aide publique au développement a diminué considérablement, ce qui a placé bien des pays en développement dans une situation insoutenable. Il faut donc continuer à rechercher les moyens de mobiliser des courants de capitaux en faveur du développement. Eu égard à la question de la dette extérieure, l'Indonésie préconise depuis longtemps l'adoption d'une série de principes incluant un arrangement unique pour lutter contre le cercle vicieux du sous-développement, de l'endettement excessif et de l'insuffisance des

ressources. Elle se félicite de l'approbation formelle de l'initiative commune de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui a pour but de ramener la dette totale des pays en développement à des niveaux supportables.

42. Malheureusement, le nouvel esprit de partenariat invoqué à la Conférence sur l'environnement et le développement ne s'est pas accompagné des ressources nécessaires pour faire des nouveaux engagements une réalité. La délégation indonésienne attend donc avec intérêt l'examen prochain de l'application d'Action 21, qui fournira l'occasion d'examiner les obstacles que rencontre sa mise en oeuvre et de relancer le processus.

43. M. MOUSSA (Cameroun) constate que l'écart croissant entre pays riches et pauvres démontre que les stratégies de développement adoptées par la communauté internationale au cours des cinq dernières années n'ont pas été couronnées de succès. Cette situation s'explique par le fait que la plupart de ces stratégies ont adopté des approches parcellaires. En outre, le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'a pas bénéficié de la volonté politique nécessaire pour sa mise en oeuvre. La délégation camerounaise a salué la décision de l'élaboration d'un agenda pour le développement, qui permettrait non seulement de replacer le problème du développement au coeur des préoccupations de la communauté internationale, mais surtout encouragerait des approches novatrices et globales du développement. Mais l'enthousiasme pour l'agenda a commencé à s'émousser en raison d'un durcissement des positions de certains pays. Pour être crédible, l'agenda pour le développement devra tenir compte pleinement de la situation particulière de l'Afrique. À cet effet, les conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 démontre que les pays africains dans leur vaste majorité ont tenu les engagements qu'ils ont souscrit en se lançant résolument dans de profondes et difficiles réformes. Des actions significatives sont attendues de la part de la communauté internationale, notamment dans le domaine de l'amélioration de l'accès au marché international et de l'accroissement des investissements et autres flux financiers. S'agissant de la dette extérieure des pays en développement, des progrès significatifs ont toutefois été enregistrés, avec l'adoption de conditions plus généreuses que les termes de Naples et le lancement d'une initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés.

44. Le Cameroun se félicite de ce que les conditions soient déjà réunies pour l'entrée en vigueur prochaine de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Il faut maintenant doter le secrétariat de la Convention des moyens financiers nécessaires. La délégation camerounaise accueille avec satisfaction les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), en particulier de l'adoption de son plan d'action. Elle applaudit l'ouverture du bureau new-yorkais de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); il reste maintenant à régulariser la situation du Directeur général de l'Institut.

45. M. KEBEDE (Éthiopie) estime que de nombreux pays en développement continuant à dépendre excessivement de produits primaires, il est nécessaire

d'instituer des mécanismes de diversification horizontale et verticale bénéficiant d'un appui extérieur. Il est par ailleurs indispensable d'étendre la couverture du Fonds commun pour les produits de base et d'assouplir les conditions requises pour y avoir accès. Il importe également d'ouvrir plus largement les marchés étrangers aux produits des pays en développement. À cet égard, il serait souhaitable de prévoir une expansion de la couverture des produits du Système généralisé de préférences et, lors de la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, de prendre des mesures concrètes pour appuyer les efforts inlassables que consentent les pays les moins avancés pour diversifier leurs économies et accroître leurs recettes d'exportation – ainsi que d'appliquer la proposition tendant à supprimer tous les droits de douane et quotas frappant les importations en provenance des pays les moins avancés.

46. Un nombre important de pays en développement n'ont pas bénéficié de l'essor récent des flux de capitaux. Alors que bien des pays africains ont pris des mesures pour libéraliser leurs codes des investissements et établir d'autres formes d'avantage comparatif institutionnel, en 1996, 2 % seulement des investissements étrangers directs dans les pays en développement sont allés à l'Afrique. Or, l'Afrique et les pays les moins avancés ont un besoin urgent de tels investissements pour moderniser leurs secteurs industriel et agricole et exécuter des programmes d'ajustement structurel.

47. Il faut également s'efforcer d'aider les États africains à réduire le montant de leurs dettes extérieures. Les mesures adoptées à cette fin devraient aller au-delà du rééchelonnement de la dette et inclure son annulation ou sa conversion et d'autres formules novatrices. À cet égard, les conclusions du récent sommet du Groupe des Sept principaux pays industrialisés, tenu à Lyon, sont très encourageantes, tout comme l'initiative récente du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur le problème de la dette des pays lourdement endettés.

48. La délégation éthiopienne considère que s'il est vrai que chaque pays doit assumer la responsabilité de son propre développement, il incombe à la communauté internationale de contribuer à écarter les facteurs économiques exogènes qui s'opposent aux efforts de développement des pays en développement. À cet égard, le récent examen à mi-parcours du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a clairement démontré que la communauté internationale n'a pas fait honneur aux engagements qu'elle avait pris cinq années auparavant de réduire et éventuellement d'éliminer les obstacles extérieurs à la transformation socio-économique de l'Afrique. Le Nouvel ordre du jour, associé à l'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, pourrait constituer un cadre approprié pour le partenariat pour le développement. Il faut espérer que l'Afrique et le reste de la communauté internationale mettront à profit les cinq années à venir pour réaliser les nobles objectifs du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

49. La tâche qui reste à accomplir consiste à appliquer les principes et plans d'action adoptés lors de la série de grandes conférences des Nations Unies tenues dans les années 90. Un des instruments les plus importants pour l'application des résultats des différentes conférences et l'établissement de

liens structurels entre eux est un agenda pour le développement. C'est pourquoi M. Kebede exhorte tous les pays membres à n'épargner aucun effort pour élaborer un texte de consensus.

50. M. PRENDERGAST (Jamaïque) exprime l'espoir que les futures négociations sur un agenda pour le développement auront des résultats précis, positifs et concrets, dans l'esprit de la Deuxième Commission.

51. Si les récentes grandes conférences mondiales des Nations Unies ont défini certains des problèmes les plus fondamentaux et urgents, ainsi que les obstacles que rencontre le développement économique et social, seule une approche intégrée du suivi à l'échelle du système réussira à les éliminer, sans quoi les efforts déployés à l'occasion de ces conférences auront été vains. La délégation jamaïquaine espère que les travaux et les résolutions de la Deuxième Commission continueront à témoigner de la nécessité primordiale de veiller au suivi et à l'application si l'on souhaite assurer la poursuite des processus engagés à l'occasion de ces conférences. Les gouvernements nationaux ont certes un rôle à jouer dans l'application, mais seule une coopération multilatérale véritable permettra d'obtenir des résultats. La session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en 1997 à l'examen de l'application d'Action 21 revêt une grande importance pour la Jamaïque, qui demeure par ailleurs attachée à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. La Jamaïque considère que l'exécution sur le plan national doit être associée à l'action de la communauté internationale.

52. Le problème de la dette extérieure reste le fléau des pays en développement, en particulier les moins avancés, ainsi que des pays à revenu moyen et moyen-inférieur. La Jamaïque s'est vue contrainte de consacrer une bonne partie de ses recettes en devises au remboursement de la dette extérieure, au détriment de ses activités de développement. À cet égard, elle appuie de récentes initiatives comme l'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et la décision adoptée à la réunion annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en vue de réduire la dette des pays les plus pauvres grâce à la création d'un fonds fiduciaire.

53. Pendant la session en cours, la Commission doit s'efforcer d'élaborer des recommandations concrètes sur la manière d'aborder de telles questions, qui toutes ont des incidences sur l'ordre du jour international. Le développement ne saurait être défini en termes exclusivement économiques, sans tenir compte de ses aspects sociaux et politiques.

54. M. SHAHI (Népal) déclare que l'environnement économique international a subi de profondes transformations au cours des dernières années, en particulier après la conclusion des négociations d'Uruguay. Le succès de la libéralisation et de la mondialisation de l'économie mondiale dépend des travaux de l'Organisation mondiale du commerce récemment créée et du régime des échanges internationaux institué par l'Acte final des négociations d'Uruguay. Mais la promotion de politiques commerciales libérales et la mondialisation n'ont en aucune manière réduit l'écart entre pays développés et en développement. En fait, de nombreux pays africains et les pays les moins avancés se trouvent marginalisés du fait que les marchés ne sont pas favorables à leurs exportations. En outre, comme beaucoup des pays les moins avancés ne disposent

ni d'un accès direct à la mer, ni d'une large base de marchés, ils ne sont pas en mesure d'offrir aux investisseurs un avantage comparatif.

55. M. Shahi est préoccupé par la baisse du montant de l'aide publique au développement et par la diminution des ressources allouées aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies. À cet égard, il faut espérer que la première Conférence ministérielle de l'OMC adoptera des mesures concrètes en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral en particulier. Elle devrait assurer que les produits des pays les moins avancés jouissent d'un accès libre et sans restrictions aux marchés mondiaux.

56. La délégation népalaise escompte que l'examen de l'application d'Action 21 lors de la session extraordinaire de juin 1997 de l'Assemblée générale imprimera un nouvel élan à cette application en lui affectant des ressources nouvelles et supplémentaires. Les pays industrialisés, pour leur part, ne doivent pas s'écarter des engagements qu'ils ont pris lors de grandes conférences internationales. Si la coopération Sud-Sud constitue un autre élément de la coopération économique internationale, elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud dans un avenir prévisible. Soulignant l'importance de la CNUCED, M. Shahi note que les institutions multilatérales de financement et de développement doivent jouer un rôle important en élaborant des programmes spéciaux supplémentaires en faveur des pays les moins avancés, afin d'intégrer ces derniers dans l'économie mondiale. Il se félicite à cet égard que les dirigeants du Groupe des Sept aient mis l'accent, au Sommet de Lyon, sur la nécessité d'aider les pays les moins avancés et de les intégrer dans l'économie mondiale.

57. M. HABONIMANA (Burundi) dit que plus de 50 ans après la fondation de l'ONU, le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres ne cesse de s'élargir. Seule l'Organisation des Nations Unies a l'autorité morale et juridique suffisante pour galvaniser la communauté internationale en vue de lutter contre la misère et il reste à lui procurer les moyens financiers et matériels adéquats. Les propositions de réforme tant dans la composition de ses organes que dans son fonctionnement global doivent viser en priorité à endiguer la pauvreté.

58. Les pays en développement sont accablés par la dette extérieure et des palliatifs comme le rééchelonnement de la dette, loin de résoudre le problème, ne font que prolonger leur agonie. L'endettement des pays les moins avancés handicape les actions de décollage ou de stabilisation de leurs économies. La délégation burundaise accueille donc favorablement les mesures prises par le Groupe des Sept aux sommets de Naples et de Lyon pour alléger les problèmes de la dette des pays en développement et demande qu'elles soient mises en branle dans les meilleurs délais.

59. La détérioration des termes de l'échange continue à priver les pays pauvres des opportunités de développement. Si l'accroissement du volume d'exportation a été substantiel dans certains pays, dans d'autres – en particulier les pays les moins avancés dont les économies dépendent du secteur primaire – la situation n'est guère encourageante. Or, les termes de l'échange n'ont cessé de se détériorer en dépit des conventions régionales sur le commerce. Des efforts de décennies ont parfois été annihilés par la fluctuation des marchés, la

dévaluation et l'effondrement des cours mondiaux. Des mesures protectionnistes continuent à être pratiquées au moment même où des conditionnalités sont attachées aux crédits consentis par les institutions de Bretton Woods. Les balances de paiement déficitaires d'un bon nombre de pays en développement ne pourront pas se relever aussi longtemps que les cours des matières premières resteront stagnants et sous le contrôle des économies puissantes.

60. Les pays en développement ne pourront enregistrer de progrès substantiels que s'ils disposent des ressources humaines et technologiques appropriées. De nombreux pays en voie de décollage économique réussissent d'abord par un investissement soutenu dans leurs ressources humaines. Les pays nantis devraient prêter leur concours aux pays en développement dans la formation de personnels plutôt qu'y substituer l'exportation de leurs propres experts. Le Burundi se félicite de l'élaboration de cadres de coopération comme le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale pour l'Afrique, et exhorte les pays donateurs à concrétiser les recommandations formulées dans ces instruments.

61. Les pays pauvres savent que le développement demeure en priorité leur propre responsabilité. L'intégration régionale et la coopération Sud-Sud restent prometteuses. A cet égard, la délégation burundaise reconnaît l'apport des Nations Unies dans le soutien au Centre Sud. Cependant la coopération Sud-Sud ne pourra se développer que dans le cadre d'une intégration économique et politique fiable et soutenue. Par ailleurs, l'intégration économique régionale ne peut se concevoir que dans la paix, c'est-à-dire en l'absence de risque d'attaques extérieures, de guerres fratricides et de confrontations ethniques. Le développement régional harmonieux ne peut se concevoir non plus en la présence de millions de personnes déplacées avec leur cohorte de misère et de déstabilisation de la situation économique et politique.

62. En proie à une guerre civile depuis trois ans, le Burundi est confronté à une situation économique désastreuse. L'embargo qui lui est imposé ne fait qu'exacerber la situation. Au lieu d'appliquer un embargo à un pays tout entier il faudrait plutôt orienter les sanctions économiques contre les adeptes de la violence, responsable des massacres. La communauté internationale doit chercher des alternatives viables à l'embargo économique pour soustraire les populations innocentes aux affres de la guerre et de la faim. C'est pourquoi le Burundi souhaite que le blocus économique puisse être immédiatement levé.

63. M. ELMEJREBI (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que les pays en développement, ceux d'Afrique en particulier, se trouvent dans une situation économique et sociale critique et que les secteurs les plus vulnérables de la population sont parmi les plus durement touchés. Bien que la communauté internationale ait adopté de nombreuses résolutions à cet égard, peu de choses ont changé.

64. La coopération économique et technique entre pays en développement est un moyen important de promouvoir l'autosuffisance. Comme le progrès économique dépend dans une large mesure de la disponibilité de connaissances scientifiques et techniques, la communauté internationale doit s'employer à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités, leurs institutions et leurs personnels scientifiques et techniques.

65. La première mesure à prendre à cet égard consiste à mettre un terme aux mesures coercitives prises par certains pays développés dans le but de bloquer le transfert de connaissances scientifiques et techniques à certains pays en développement.

66. La Jamahiriya arabe libyenne estime que des relations économiques équitables conditionnent la coopération internationale et l'établissement d'un système économique juste et non discriminatoire. On avait espéré que la fin de la guerre froide s'accompagnerait d'une intensification de la coopération économique mais il n'en a rien été. Est apparue en outre une tendance à imposer de nouvelles barrières commerciales sous la forme de préalables d'ordre environnemental et social liés à des mesures protectionnistes qui déforment le système commercial multinational et pourraient avoir de graves incidences dans les domaines économique et social.

67. La délégation libyenne partage la préoccupation de la majorité de la communauté internationale dont témoignent les résolutions de l'Assemblée générale et des réunions ministérielles du Groupe des 77 et de la Chine, aux termes desquelles il est demandé qu'il soit mis fin aux mesures coercitives décrétées par certains pays développés. Ces mesures représentent une violation des principes du partenariat international et sont incompatibles avec la Charte des droits et devoirs économiques des États, qui, à l'article 32, interdit à tout État de recourir à des mesures économiques, politiques ou autres pour contraindre un autre État à lui subordonner l'exercice de ses droits souverains.

68. En dépit de l'adoption de nombreuses résolutions exhortant la communauté internationale à empêcher les pays développés de prendre de telles mesures coercitives, certains pays développés persistent à tenter d'imposer leur volonté aux peuples du monde en déclarant des embargos, en gelant des biens et en bloquant le transfert de technologie : certains ont même promulgué des lois ayant une application extraterritoriale, ce qui constitue une violation de la souveraineté d'autres pays, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des règles de l'Organisation mondiale du commerce.

69. L'Organisation des Nations Unies doit n'épargner aucun effort pour favoriser le développement économique et social des pays en développement et promouvoir l'équité et la justice dans l'intérêt de la stabilité et de la croissance de l'économie mondiale.

70. M. NGO QUANG XUAN (Viet Nam) constate que ces dernières années l'économie mondiale a connu une évolution encourageante. La coopération internationale et régionale s'intensifie dans le cadre de la tendance générale à la mondialisation. Les pays ont pris davantage conscience de problèmes pressants comme la dégradation de l'environnement, l'accélération de la croissance démographique, la toxicomanie, les pénuries alimentaires et les conflits. Il n'empêche qu'une bonne partie de la population mondiale vit toujours dans des conditions de pauvreté absolue et que le fossé entre pays développés et en développement a continué à s'élargir. Le néo-protectionnisme a nui au commerce et à la coopération internationaux, ce qui va à l'encontre des intérêts de l'ensemble de la communauté internationale.

71. Au cours des cinq années écoulées, l'Organisation des Nations Unies a

organisé plusieurs conférences internationales sur des questions qui préoccupent la communauté internationale tout entière. L'Organisation – la Deuxième Commission notamment – a les moyens de mobiliser et de coordonner une action internationale ayant pour objectif d'alléger les souffrances de millions d'êtres humains dans le monde. Aussi, les États Membres devraient-ils s'employer plus énergiquement à arrêter et appliquer l'agenda pour le développement. Il conviendrait d'affecter au développement des ressources plus importantes et de mettre en oeuvre des stratégies de développement susceptibles d'aider les pays africains. La délégation vietnamienne fait également l'éloge des recommandations constructives sur la promotion de la coopération internationale formulées par diverses délégations.

72. En sa qualité de pays en développement, le Viet Nam attache une grande importance à la coopération Sud-Sud et à la coopération régionale. C'est pourquoi son gouvernement a signé et ratifié la convention portant création du Centre du Sud, au fonctionnement duquel il contribuera activement.

73. Le Viet Nam a fait de grands progrès dans les secteurs tant économique que social de son développement. Il a contribué à la coopération aux échelons bilatéral, régional et mondial et a joué un rôle actif dans des organismes des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a participé de manière constructive aux conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies, dont il est résolu à mettre en pratique les résultats. Il fait partie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et s'apprête à devenir membre du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

74. Mme RAZAFITRIMO (Madagascar) dit que les transformations positives intervenues au plan politique sont loin de se refléter dans le domaine économique marqué, quant à lui, par la persistance de la pauvreté, de l'ignorance, de la maladie, de l'atteinte à l'environnement et de l'appauvrissement des ressources. Les pays en développement subissent en outre les effets du protectionnisme sous diverses formes et des fluctuations des prix des produits de base. Le fardeau de la dette continue à grever les ressources déjà presque inexistantes à affecter à des projets de développement socio-économique. Les analyses du transfert net des ressources des pays en développement suscitent des préoccupations sur le volume et la durabilité des courants financiers privés vers les pays à revenu moyen, la baisse de l'aide concessionnelle en faveur des pays à faible revenu et l'absence de transferts nets du secteur privé vers l'Afrique, d'où une plus lourde charge sur les sources publiques de financement. De même, des obstacles artificiels au transfert de technologie continuent à entraver la croissance industrielle des pays en développement.

75. Pour des pays comme Madagascar, la coopération Sud-Sud et régionale est devenue une stratégie nécessaire pour promouvoir le développement national, régional et global à travers une autonomie collective – et un outil fondamental de la promotion de la croissance, des moyens technologiques et d'un développement accéléré. Madagascar est impliquée dans la Commission de l'Océan indien et a participé aux travaux du Marché commun de l'Afrique orientale et

australe (COMESA), qui réunit les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Elle envisage également une prochaine adhésion à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

76. Madagascar se félicite des efforts de la communauté internationale pour tenter de résoudre la situation de l'économie mondiale. Au nombre des faits récents, il faut citer la Déclaration de Midrand et la recommandation formulée par le Groupe des Sept à sa réunion de juin à Lyon visant à réduire la charge de la dette due aux institutions multilatérales ainsi qu'à d'autres créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. Les grandes conférences organisées sous les auspices de l'ONU et de ses institutions ont souligné la nécessité d'une nouvelle optique globale et intégrée.

77. Il y a une contradiction entre l'apparente mobilisation de la communauté internationale à oeuvrer en faveur du développement et son incapacité à faire face aux défis auxquels elle se trouve confrontée dans ce processus. Les solutions et remèdes existent et sont à portée de la main; cependant la communauté internationale piétine, se perd dans les bavardages pour se donner bonne conscience, multiplie les diagnostics les plus élaborés mais rechigne à appliquer les traitements, fussent-ils les plus simples et les plus pressants.

78. La paix ne saurait être sans le développement et cette paix ne saurait être fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements; elle doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, basée elle-même sur la dimension culturelle qui transcende les frontières nationales pour favoriser l'intercompréhension. La dimension culturelle dans l'approche du développement permettrait de percevoir le monde du point de vue de l'autre, en particulier ceux qui ont à lutter quotidiennement contre la pauvreté, l'injustice et l'ignorance.

79. En ce qui concerne le rôle des Nations Unies dans le développement, il est important de respecter les mandats de l'Organisation et de veiller à ce que les réformes envisagées n'aillent pas à l'encontre de l'objectif déclaré de revitalisation.

80. M. PEDROSO (Cuba) considère que dans le débat en cours, la relance de la croissance économique dans les pays en développement et la perspective de voir la mondialisation et l'ouverture des marchés offrir de nouvelles opportunités ont été exagérées. Si la délégation cubaine se félicite des succès obtenus par certains pays en développement, elle fait néanmoins observer que la croissance de ces pays est restée inégale. La situation en Afrique demeure critique et en Amérique latine, le nombre de personnes vivant juste au-dessus et même au-dessous du seuil de pauvreté va en augmentant.

81. La Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a clôturé la série de conférences internationales et ses résultats n'ont pas encore été mis en pratique. Le temps est venu d'en évaluer les recommandations et d'en assurer le suivi, ainsi que de renforcer les structures existant dans ce domaine. Il faut également examiner les résultats de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); les décisions relatives au renforcement de la CNUCED, les accords portant création de l'OMC et les accords complémentaires signés par

ces deux organisations s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle tentative de situer le commerce international dans un environnement plus stable, plus prévisible et régi par des normes internationales.

82. À une époque où une arrogance impériale a incité une Puissance à imposer au monde une politique du commerce et des investissements qui viole les règles les plus élémentaires de la Charte des Nations Unies et du commerce international – comme c'est le cas pour la loi Helms-Burton du Gouvernement des États-Unis dirigée contre Cuba – la communauté internationale tout entière peut témoigner des menaces persistantes qui pèsent sur le commerce international.

83. La délégation cubaine attache une haute importance à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les résultats de l'application des accords issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il est encore trop tôt pour prédire les résultats de cette session ou pour tenter de définir la forme et les programmes futurs de la Commission du développement durable. Tous les chapitres d'Action 21, y compris les engagements concernant les ressources financières et le transfert de technologies, ainsi que les résultats de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement sont des éléments d'un processus unique et doivent être évalués comme tels.

84. De nombreuses délégations ont mentionné le processus mené à terme par la résolution 50/227 de l'Assemblée générale sur la restructuration de l'Organisation dans les domaines économique et social. La délégation cubaine considère elle aussi que cette résolution doit être pleinement appliquée afin de clore le cycle ouvert par la résolution 48/162 de l'Assemblée, mais elle n'est pas d'avis que la résolution 50/227 doive constituer la base d'un processus nouveau et plus approfondi de restructuration. Il est temps d'abandonner cette restructuration permanente afin que l'Organisation puisse se concentrer sur la réalisation des mandats qui lui ont été confiés par les États Membres, en particulier le mandat relatif au développement et à la coopération internationale.

La séance est levée à 13 heures.